

Habitants de camping, nous sommes menacés ! Urgence !

Une loi , votée en toute discrétion en décembre à l'Assemblée Nationale, à la demande de députés de l'UMP, des socialistes et du gouvernement, **interdira de rester plus de trois mois d'affilé dans un camping.**
C'est l'article 2 de la loi « Léonard ».

C'est inadmissible, car si elle est adoptée au Sénat, cette loi signifiera :

- ❖ un déplacement forcé tous les 3 mois,
- ❖ des difficultés parfois insurmontables pour trouver un autre camping, ou une nouvelle solution d'urgence,
- ❖ d'augmentation des tarifs surtout en saison haute ainsi que des frais de déplacements élevés,
- ❖ un changement de commune et des changements d'école avec des délais d'inscription intolérables et des risques d'exclusion sociale.

Comment allons nous subvenir à nos besoins, avoir une activité, créer des liens sociaux si nous sommes obligés de déménager tous les trois mois ?

La loi Léonard propose sans vergogne de défendre le tourisme en expulsant les personnes avec le statut juridique et administratif « Gens du Voyage ». C'est à dire toute personne pour qui la résidence principale est mobile comme le définit la loi de 1969.

Certain-es ont choisi ou ont adopté ce mode de vie, d'autres l'ont toujours vécu, d'autres n'ont pas d'autres solutions. Souvent, faute de solutions, les services sociaux nous ont envoyé là et la CAF nous a accordé des allocations logement.

**Cette fois, c'est le bouquet,
car vivre en camping sera rendu impossible.
Où irons-nous ?**



Nous installer comme beaucoup sont obligés de le faire sur des terrains non constructibles ? Sans possibilité de se raccorder aux fluides, et en risquant des poursuites par la mairie ou l'administration... ? Créer des bidonvilles ?

Un toit, un lieu de vie pour moi et ma famille, c'est un droit. ➡



**C'est pourquoi HALEM, le DAL et Goutte d'eau
vous invite pour s'organiser**

le samedi 28 janvier 2012

Au Maquis (Réquisition Autogérée),
23 impasse des réfractaires et des maquisards | À pied : Métro Basso Cambo (A),
31300 Toulouse, quartier Saint Simon | bus 47 arrêt Guilhermy
(près du lac de la Ramée) | puis suivez les flèches

à une première Assemblée à 14h00

**Une conférence de presse est annoncée à 17h00
où chacun-es pourra exprimer son point de vu**

Nous exigeons :

- ❖ le retrait de cet article intolérable, il n'est pas question d'expulser des personnes pour qui la caravane ou d'autres types d'habitats légers ou mobiles constituent le domicile de leurs occupants.
- ❖ des droits pour les habitants de terrains non constructibles et les habitants de terrain de camping.
- ❖ le droit au relogement social, qu'il soit en HLM ou, pour celles et ceux qui le souhaitent, sur des parcelles permettant des installations légères comme les terrains familiaux publics ou privés.
- ❖ La reconnaissance de l'habitat diversifié.

Cette loi s'inscrit dans la même logique que les lois de 1912, de 1940, 1969, 2003 et 2007. Les premières ont amené la catastrophe des camps d'internement, les suivantes à une discrimination et une précarisation galopante.

Nous avons su résister ensemble en 2011 contre la loi LOPPSI2 et nous avons gagné.

Ensemble, nous devons encore gagner...

HALEM Sud Ouest
Association pour les Habitants
de Logements Éphémères ou Mobiles
Carré d'Espagne 09800 ENGOMER
contact : Clément DAVID 06 30 94 85 71
nomadinconduite@free.fr
www.halemfrance.org

DAL Toulouse
Droit au Logement
contact Jacques Ferrand
09 51 03 41 92
jyferrand@yahoo.fr
www.droitau logement.org

Goutte d'eau
Association
de Gens du Voyage
contact : Frédéric Liévy
06 11 87 53 72